
PASS LOCAL JUIN 2020

➤ CRITERES D'ELIGIBILITE (délibération du conseil municipal de la Ville du 11 juin 2020)

Administrés de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye de 65 ans et plus, ne pouvant prétendre à bénéficier d'un autre titre de transport : Si vous remplissez les critères d'attribution du titre améthyste délivrée par le Conseil Départemental, vous ne pouvez pas prétendre au Pass local.

➤ PIECES JUSTIFICATIVES

Nouveauté = les pièces sont à photocopier et à envoyer par courrier ou à déposer à l'accueil du centre administratif sous enveloppe cachetée ou à transmettre par mail à solidarite@saintgermainenlaye.fr à l'attention de **Madame LEMARCHAND** (dans ce cas la photo d'identité est à apporter le jour J) pour une étude préalable du dossier avant délivrance du pass.

Pièce d'identité

Photo d'identité récente

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

Attestation de liquidation des droits à la retraite en cas de départ à la retraite en 2018 ou 2019

Un rendez-vous individuel vous sera ensuite proposé pour récupérer votre pass local pendant les horaires d'ouverture du centre administratif.

**CENTRE ADMINISTRATIF
Direction de la solidarité
86, rue Léon Désoyer
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**8h30-12h / 13h-17h30
(Fermeture le lundi à 16 heures et le jeudi matin)**

**☎ 01 30 87 20 04
✉ solidarite@saintgermainenlaye.fr**